



Baisse de revenus d'un journaliste pigiste

Par **diderot**, le 10/11/2022 à 14:08

Bonjour

Journaliste pigiste avec vingt ans d'ancienneté, j'ai vu mes revenus mensuels diminuer de 75% suite à une refonte éditoriale. Ai-je le droit d'exiger que ma situation soit considérée comme un licenciement économique de fait ? Et mon employeur peut-il refuser de considérer cette baisse de revenus comme un licenciement en me proposant une simple rupture conventionnelle ? Merci

Par **Cousinnestor**, le 10/11/2022 à 15:38

Hello !

Il semble qu'il y ait des jurisprudences proches de votre situation qui ne sont pas très favorables... Cherchez par exemple des choses comme "baisse salaire journaliste pigiste arrêt cassation" sur internet.

A+

Par **P.M.**, le 10/11/2022 à 18:01

Bonjour,

Un licenciement économique de fait n'existe pas en revanche, il peut y avoir une modification essentielle du contrat de travail dont nous ne connaissons pas le contenu...